

# Le rythme des relations sociales

jeudi 26 septembre 2013, par [Étienne Autant](#)

## Sommaire

- [Les rythmes des différents domaines sociaux](#)
- [Les conflits de rythmes](#)
- [Références bibliographiques](#)

Notre vie sociale est faite de relations, au sein de notre famille, au travail, avec des commerçants ou les services publics, entre amis et dans les associations. Le plus souvent les études sociologiques portent sur l'une ou l'autre de ces relations et ont tendance à s'intéresser à des sujets de plus en plus pointus. Une autre approche consiste à prendre du recul pour faire apparaître les points communs et les liens existant entre différents types de phénomènes. C'est dans cette perspective que j'ai écrit *Construire une société conviviale* [Autant, 2013] dans lequel je mets en relation les quatre domaines dans lesquels se déroulent les interactions entre les personnes et les groupes : la famille, l'État, le marché et le domaine du don. Je montre comment ces domaines se différencient entre eux et à quelles conditions ils peuvent être complémentaires.

En m'appuyant sur *la théorie du rythme* proposée par Pascal Michon, il m'est apparu qu'il était aussi possible de différencier les quatre grands domaines de relations non seulement par leurs motivations et leurs modes de réciprocité mais aussi par les rythmes qui les caractérisent. Selon lui, ces rythmes constituent « un assemblage de techniques du corps », de « montages d'actes », de « sélections d'arrêts et de mouvements », d'« ensembles de formes de repos et d'action », qui déterminent les manières de fluer d'un ensemble d'êtres humains, c'est-à-dire dans ce cas les variations d'intensité des interactions qui s'y produisent. » [Michon, 2012].

Or, ces interactions ne se font pas aux mêmes rythmes selon les domaines dans lesquelles elles se produisent. Il y a là tout un champ possible de recherche, dont je ne ferai ici que donner un bref aperçu en évoquant quelques rythmes spécifiques à chaque domaine puis en abordant les conflits de rythmes

## Les rythmes des différents domaines sociaux

### La famille

Deux types de rythmes principaux me semblent caractériser le fonctionnement de la famille : les rythmes quotidiens et hebdomadaires d'une part et, à une autre échelle, le rythme des générations. La cohabitation dans un même lieu fait que l'on se retrouve chaque matin et pour un certain nombre de repas pris en commun dans la journée ; la fin de semaine est l'occasion d'autres modes de relations plus prolongées. Sur le très long terme la vie est marquée par le passage d'une génération à l'autre : un premier temps passé dans l'enfance au sein de la famille fondée par les parents, puis la

fondation d'une nouvelle famille par les enfants, famille qui à son tour se disperse quand ils arrivent à l'âge adulte. Les échanges au sein de la famille évoluent en fonction de ces âges de la vie avec la transmission des valeurs, des traditions et des biens matériels d'une génération à l'autre. Les relations se caractérisent ici par la continuité dans le temps et sont facteurs, en principe, d'équilibre et d'épanouissement personnel.

## **L'État**

Dans l'État les relations s'établissent entre les citoyens et les pouvoirs publics. Elles s'échelonnent tout au long de l'année mais connaissent des temps forts qui reviennent à intervalles réguliers : chaque année les contribuables ont l'obligation de remplir leur déclaration d'impôts, puis de s'en acquitter, l'année scolaire rythme la vie des jeunes, les vacances, et les fêtes patriotiques ou religieuses rythment la vie commune... Les élections reviennent à intervalles réguliers et découpent le temps et la vie politique selon des rythmes plus longs. Ces rythmes ne sont pas laissés à la libre décision des citoyens mais sont décidés et imposés par l'État.

## **Le marché**

Le marché est le lieu où, plus exactement, l'ensemble des lieux et des processus grâce auxquels se créent et s'échangent les biens et services. Il se caractérise par une alternance de production et de consommation qui ont leurs propres rythmes. La production se fait le plus souvent à des rythmes réguliers, quotidiens, hebdomadaires et annuels, fixés dans leurs modalités par les chefs d'entreprises ou les travailleurs indépendants. La distribution, elle, se fait à intervalles beaucoup plus irréguliers selon les besoins et les habitudes : des offres rencontrent des demandes et se concluent dans l'instant par l'échange d'un bien ou d'un service contre une somme d'argent, même si les conséquences de l'accord conclu s'échelonnent parfois ensuite dans le temps selon des rythmes propres (échéances d'emprunts, bail de location...).

## **Le domaine du don**

Hors de la famille, de l'État ou du marché, se situe tout un ensemble de relations au sein de la société civile : relations amicales, associatives, religieuses... Ce domaine se caractérise apparemment par la liberté d'entrer ou non en relation mais s'inscrit en réalité au sein d'une obligation plus large, décrite par Marcel Mauss dans son *Essai sur le don* : celle de donner, de recevoir et de rendre. Ici, contrairement aux échanges du marché, il n'y a pas simultanéité d'une offre et d'une demande mais décalage dans le temps du don et du contredon selon le rythme propre aux relations suscitées par l'intérêt pour autrui. Il n'a pas non plus le caractère imposé du rythme que l'on trouve au sein de l'État ou de la famille.

## **Les conflits de rythmes**

L'une des difficultés de la vie en société réside dans l'harmonisation des rythmes et ceci d'autant plus que cette vie en société est plus complexe. Il y a de nombreuses occasions où les rythmes des différents domaines sont en décalage, et entrent en conflit.

## Quelques exemples :

Quand quelqu'un veut monter une entreprise (= domaine du marché) il lui faut satisfaire à un certain nombre de démarches administratives (= domaine de l'État) dont les contraintes de temps sont infiniment plus longues que le *timing* du projet qui ne demande qu'à démarrer.

Quand une association (= domaine du don) veut lancer une initiative, il lui faut remplir une quantité de dossiers pour bénéficier des subventions que les collectivités locales ou nationales (= domaine de l'État) peuvent lui accorder. Les bénévoles qui lancent l'action et surtout les besoins parfois urgents des bénéficiaires de cette action sont sur un rythme d'urgences que les collectivités ne respectent pas. Il faudrait parfois pouvoir mener des actions dans les semaines suivantes et les dossiers demandent souvent des mois, si ce n'est des années.

Les besoins pressants des familles (= domaine de la famille) en termes de financement de leur logement ou de remboursement en cas de sinistre par exemple, se heurtent au temps que prennent les avis des experts des assurances ou des banques (= domaine du marché). Cela peut aussi interférer avec les rythmes des départements ou du gouvernement (= domaine de l'État) à décréter l'état de catastrophe naturelle et à verser les sommes annoncées mais très tardivement débloquées, ou à traiter les dossiers des demandeurs de papiers.

Les échéances choisies - au-delà des choix eux-mêmes - pour l'implantation à moyen ou long terme des routes, autoroutes et voies ferrées (= domaine de l'État) vont avoir un impact sur le développement plus rapide ou non de telles et telles entreprises (= domaine du marché) dans telle région.

Les rythmes scolaires décidés par le législateur (= domaine de l'État) ont des conséquences directes sur les rythmes familiaux (= domaine de la famille) qui peuvent en être sérieusement perturbés et qui doivent en tenir compte par la force des choses : par exemple les cours ou non les après midi ou les samedis, la longueur et l'étalement des petites vacances et la date de la rentrée nécessitent de prévoir les moments de vacances ensemble, la période de garde des enfants au niveau familial ou par d'autres moyens (crèches, garderies, nourrices) entraînant aussi des organisations de rythmes hebdomadaires et annuels pour l'ensemble des associations de sports ou loisirs (= domaine du don). Les décisions sur les rythmes scolaires ont aussi des conséquences - positives ou négatives - sur les entreprises (= domaine du marché) du tourisme, avec les dates de locations, hébergements et l'utilisation planifiée des équipements, et sur les entreprises de transport avec les embouteillages à gérer sur les autoroutes, les trains supplémentaires à prévoir à telle ou telle date.

Le rythme de la production des entreprises (= domaine du marché) avec jours de travail, nombre d'heures, travail posté ou de nuit et congés payés, interfère de toute façon avec les rythmes familiaux (= domaine de la famille) et même avec la possibilité ou non de participer à toutes les formes de la vie amicale et associative (= domaine du don). Le Droit du Travail (= domaine de l'État) donne un cadre légal à ce rythme - en termes de nombre d'heures, de temps de pause, de droit aux congés, etc. - mais ce Droit, d'abord inexistant, a évolué au cours de l'Histoire et présente aujourd'hui encore des disparités énormes selon les pays.

Cela pose de nouveaux problèmes lorsque le rythme de la production est accéléré pour répondre à une commande soudaine et urgente, surtout aujourd'hui où beaucoup d'entreprises travaillent à flux tendus. Ou à l'inverse lorsque les périodes de crise liées à l'activité de l'entreprise entraînent un ralentissement du rythme de production, des réductions d'horaires ou des jours de chômage partiel. Cette accélération comme ces ralentissements des rythmes de production interfèrent inévitablement avec les rythmes familiaux (= domaine de la famille), posant des problèmes de garde d'enfants ou de travail de nuit ou posté. Le rôle des syndicats (= domaine du droit de la liberté d'adhésion des travailleurs) intervient alors pour négocier ces variations de rythme.

En sens inverse, les grands rythmes de la vie humaine, les grossesses et les naissances, les maladies, les décès, le vieillissement, la démographie en général (= domaine de la famille) ont des conséquences évidentes sur les rythmes des entreprises (= domaine du marché) qui doivent faire face aux absences, aux départs à la retraite, comme sur celui des collectivités et de l'État (= domaine de l'État) qui doivent anticiper les besoins en logements, en écoles... Les projections controversées sur l'espérance de vie, l'espérance de vie en bonne santé, le nombre d'enfants par femme, le taux de renouvellement des générations, sont là pour prouver que ces rythmes humains ne sont pas simples à analyser et encore moins à gérer.

Ces quelques exemples montrent l'importance d'être attentif aux rythmes spécifiques de chacun des domaines de la vie sociale et d'éviter que les rythmes d'un domaine, n'envahissent ceux des autres domaines. N'y aurait-il pas là un terrain de recherche intéressant à prospecter ?

### **Deux groupes de questions se posent :**

- dans un premier temps ceux qui concernent l'analyse de l'ensemble des rythmes en cause. De quelles données peut-on disposer ? Qui peut mener ces analyses (sociologues, économistes, politiques, etc. ? Qui est compétent pour quels domaines ? Comment mettre les résultats en relation ? Comment les diffuser ?
- dans un deuxième temps le groupe de questions lié à la décision. Quel domaine a barre sur les autres ? Est-ce légitime ? Qui arbitre ? Quelle autorité a compétence, sur quel domaine ? À quelles conditions des négociations peuvent déboucher sur des décisions qui respectent les différents rythmes ? Comment arriver à des compromis ?

## **Références bibliographiques**

É. Autant, *Construire une société conviviale, pour un nouveau modèle*, l'Harmattan, Paris, 2013.

P. Michon, « Rythme et théorie du langage : une introduction », *Rhuthmos*, 7 novembre 2012 [en ligne] : <http://rhuthmos.eu/spip.php?article745>